articulés chacun à leur autre extrémité 9 en un point d'articulation 9a sur la carrosserie 6 du véhicule 2.

La partie de toit avant 3 est à son extrémité arrière 10 articulée à l'extrémité avant 11 de la partie de toit arrière 4.

5

10

15

20

25

30

35

Ainsi, les deux bras de levier 8 et la partie de toit arrière 4, qui sont articulés sur la carrosserie 6 du véhicule, constituent avec cette dernière et la partie de toit avant 3 un quadrilatère déformable qui maintient la partie de toit avant 3 sensiblement parallèle à elle-même et sensiblement horizontale lors du pivotement du système de toit 1 dans un sens ou dans l'autre, sa concavité restant tournée vers le bas.

Ainsi, dans la position repliée du système de toit 1 à l'arrière du véhicule 2, la partie de toit avant 3 se trouve dans une position sensiblement horizontale au dessus de la partie de toit arrière 4.

Dans cette position repliée, et comme indiqué plus haut, la concavité de la partie de toit arrière 4 est tournée vers le haut, tandis que la concavité de la partie de toit avant 3 est tournée vers le bas.

Suivant la présente invention, la longueur L1, longitudinale la direction du véhicule dans représentée par la flèche 12, de la partie de toit arrière 4 est notablement plus grande que la longueur L2 de la partie de toit avant 3. Ces longueurs L1 et L2 peuvent être des longueurs courbes, comme représenté à la Figure 1. Elles pourraient bien entendu être des projection par rectiliques obtenues lonqueurs lonqueurs courbes précitées sur un axe parallèle à la direction longitudinale 12 du véhicule.

En outre, l'axe de pivotement transversal 5 de la partie de toit arrière 4 est disposé sur la carrosserie 6 du véhicule d'une manière prédéterminée en fonction de la longueur L1 de la partie de toit arrière